

Président du Conseil

Cédric Bisson

Président-Directeur général

Laurent Proulx

Président Fondateur

Marvyn Kussner *

Ambassadeur émérite

Jean Pagé*

Conseil d'administration

Armen Aprikian, M.D.

Cédric Bisson

Jean-Philippe Duchesneau

Michael Flinker

Salvatore Guerrera

Malvina Klag, Ph. D.

Peter Mendell, LLP

Franco Niro

Laurent Proulx

Richard Renaud

Fred Saad, M.D.

Joey Saputo

Rabih Sebaaly

Jean-Luc Trahan

Luc Valiquette, M.D.

Pierre Vallerand

*décédé

Mardi le 26 janvier 2021

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre responsable de la région de la Mauricie
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Objet: Modification à la Loi 59 - ajustement de la limite d'âge dans la reconnaissance du cancer de la prostate à titre de maladie professionnelle

Monsieur Boulet,

PROCURE est un organisme québécois de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate. Il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie. Il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale.

Au cours des 12 derniers mois, PROCURE a soutenu plus de 1300 hommes et familles touchés par le cancer de la prostate, reconnue sous peu par le projet de Loi 59 comme une maladie professionnelle dans certains secteurs d'activité.

Si nous félicitons votre gouvernement d'avoir progressé dans la reconnaissance des maladies professionnelles, nos activités en matière de sensibilisation nous conduisent à soulever une ambiguïté quant à la limite d'âge pour émettre le diagnostic à des fins d'indemnisation, soit l'énoncé suivant, que l'on retrouve en page 77 - section VIII Maladies oncologiques: *Le diagnostic doit avoir été posé après une durée d'emploi minimale de 15 ans et avant l'âge de 50 ans.*

Les urologues du Québec recommandent le dépistage à partir de 50 ans

C'est dans ce contexte que le projet de Loi 59 pose problème, car l'imposition d'une limite d'âge à 50 ans n'est pas cohérente avec le fait que c'est à partir de cet âge que [les urologues recommandent](#) le dépistage du cancer de la prostate.

Notre seconde préoccupation est que, dans les autres provinces canadiennes, cette limite d'âge n'existe pas. Cette disparité entre le Québec et les autres provinces canadiennes entraîne des conséquences néfastes sur la santé des Québécois.

Il nous apparaît inquiétant d'imposer une limite supérieure d'âge pour l'application de cette norme, d'autant que l'on sait que les Chartes canadienne et québécoise imposent des critères très stricts afin de pouvoir imposer des règles basées sur l'âge et d'autres éléments comme la religion, le sexe, etc.

Un cas particulier: les pompiers

Les pompiers font partie des métiers à risque pour le cancer de la prostate à titre de maladie professionnelle, étant davantage exposés aux produits chimiques que d'autres travailleurs, ainsi que le rapporte la section VIII Maladies oncologiques: *Avoir exercé un travail impliquant une exposition à des gaz et fumées d'incendie pendant des opérations visant à les maîtriser ou lors du déblaiement ou de l'enquête après leurs extinctions, et être ou avoir été un pompier combattant à temps plein ou à temps partiel, à l'emploi d'une ville ou d'une municipalité.*

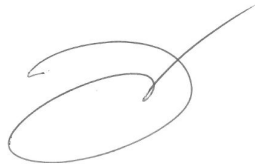
Placer une limite arbitraire à 50 ans d'âge obligera les pompiers à devoir se faire dépister au plus tard à 49 ans. Cette situation peut entraîner un malentendu ou une argumentation avec leur médecin, habitué à dépister à partir de 50 ans, et alourdir inutilement le système de santé.

Notre recommandation: retirer cette limite d'âge

En guise de soutien à nos pompiers québécois ainsi qu'à tous les hommes touchés par cette grave maladie, nous vous demandons de retirer cette limite de 50 ans d'âge du projet de loi 59 afin d'uniformiser avec les autres provinces canadiennes et de s'assurer de sa légalité en vertu des Chartes canadienne et québécoise.

Je suis disponible pour répondre à toute demande d'information ou éclairer davantage la réalité des hommes atteints du cancer de la prostate, étant moi-même un survivant de cette maladie.

Je vous prie de recevoir mes plus cordiales salutations,



Laurent Proulx
Président Directeur général